



Aide au renouvellement du matériel de puériculture et éducatif des Assistants Maternels du Territoire de Belfort

Décision Conseil d'Administration du 17 janvier 2025

Objectifs du dispositif

Le Conseil d'Administration de la Caf du Territoire de Belfort a décidé de soutenir la qualité de l'accueil du jeune enfant par les Assistants Maternels par une aide au renouvellement du matériel nécessaire à l'exercice de la profession.

Cette décision traduit la volonté de la Caf du Territoire de Belfort de soutenir les assistants maternels pour un accueil des enfants de qualité en accord avec la Charte nationale d'accueil des jeunes enfants.

Présentation du dispositif

La Caf du Territoire de Belfort propose une aide de **400 euros** pour l'achat d'équipement et matériel favorisant :

- Un accueil de qualité ;
- La santé et l'éveil des enfants ;
- La prévention des risques professionnels de l'assistant maternel.

Un **bonus de 100 euros** pourra être attribué pour des achats éco-responsables (Cf. Annexe 2 – Étiquetage environnemental).

Nature du matériel pris en charge

- Matériel et accessoires de puériculture (lit, poussette, chaise haute, transat, siège auto, table à langer, linge de lit et de repas, tapis de sol, etc...) ;
- Jeux d'éveil et éducatifs, livres...

Ces achats devront respecter les normes de sécurité en vigueur pour les équipements de puériculture et les jeux d'éveil et éducatifs. Plus d'informations sur le site internet de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : [Articles de puériculture : les clés pour choisir des produits sûrs | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics](#)

Conditions d'attribution

- Être Assistant Maternel agréé par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort ;
- Être en exercice et exercer à domicile ;
- Avoir renouvelé son agrément depuis moins d'un an et/ou ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq précédentes années ;
- Être inscrit sur monenfant.fr.

Engagements

Les bénéficiaires de cette aide s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- Renseigner leurs disponibilité sur le site monenfant.fr ;
- Être référencé auprès du Relais petite enfance (Rpe), en cas d'existence d'un Rpe sur leur secteur ;

- Respecter les normes de sécurité en vigueur pour les équipements de puériculture et les jeux éducatifs.

Montant de la participation Caf

Le dispositif prévoit une aide plafonnée à **400 €** versée aux assistants maternels remplissant les conditions ci-dessus. Un **bonus de 100 euros** pourra être accordé en sus pour des achats écoresponsables. (Cf. Annexe 2 – Étiquetage environnemental).

L'aide est versée en une seule fois sous forme de subvention après étude de la demande.

Une nouvelle demande ne pourra être déposée par le bénéficiaire qu'après un délai de 5 ans à compter de la notification de l'accord.

Le versement de l'aide au renouvellement du matériel de puériculture et éducatif est cumulable avec le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

Les aides financières Caf sont accordées dans la limite des crédits disponibles.

Les démarches

L'aide au renouvellement du matériel de puériculture des Assistant(e)s Maternel(le)s est versée sur simple demande auprès des services de la Caf du Territoire de Belfort.

1. Remplir le formulaire de demande et fournir les pièces justificatives sous format Pdf.
2. Les envoyer à la caisse d'Allocation Familiales du Territoire de Belfort, Pôle Aides financières individuelles, par courrier à la **Caf du Territoire de Belfort, 12 rue Strolz, 90009 BELFORT CEDEX** ou par voie dématérialisée via votre compte allocataire.
3. Les services de la Caf étudieront la recevabilité de votre demande et la validité des pièces justificatives.
4. Vous recevrez une notification d'accord d'attribution de l'aide.
5. L'aide sera versée sur votre compte bancaire en une seule fois.

Le formulaire de demande et la liste des pièces justificatives à fournir sont disponibles sur le site Caf.fr.

Pour un traitement plus rapide de votre demande transmettre les documents via votre compte allocataire rubrique « transmettre un document ».

La liste des pièces justificatives à fournir

- Le formulaire de demande complété et signé (Annexe 1) ;
- Une copie de l'agrément en vigueur au moment de la demande et daté de moins de 1 ans (délivré par la Conseil Départemental du Territoire de Belfort) ;
- Pour les non-allocataires caf : copie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) ;
- La ou les factures des achats de matériel de puériculture/éducatifs réalisés libellée(s) à votre nom, prénom et adresse ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Annexe 1 Formulaire de demande - Aide au renouvellement du matériel de puériculture et éducatif des Assistants Maternels du Territoire de Belfort

Merci de rappeler votre identité

Votre nom : _____

Vos prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Votre date de naissance : _____

Votre N° de Sécurité sociale : _____

Votre adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Votre numéro de téléphone : _____

Le cas échéant, votre numéro d'allocataire Caf : _____

Exercice de la profession d'Assistant maternel

Exercez-vous votre profession à votre domicile ? ☐ Oui ☐ Non

Date de votre premier agrément : _____

Date de renouvellement de votre dernier agrément : _____

Agrément délivré par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort : ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous inscrit(e) sur monenfant.fr ? ☐ Oui ☐ Non

Matériel de puériculture et/ou éducatif renouvelé

- Matériel et accessoires de puériculture :

- ☐ Lit : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Poussette : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Chaise haute : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Transat : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Siège auto : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Table à langer : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Linge de lit et de repas : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Tapis de sol : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Autre(s), précisez : _____

- Matériel éducatif :

- ☐ Jeux d'éveil et éducatifs : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Livres : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Autre(s), précisez : _____

Le matériel acheté est-il :

- ☐ Neuf : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Auprès d'une association d'économie sociale et solidaire pour des appareils de seconde main : ☐ Oui ☐ Non

Demande d'aide auprès de la Caf

Aide au renouvellement du matériel de puériculture et/ou éducatif de 400 € : ☐ Oui ☐ Non
Bonus pour des achats éco-responsables et respectueux de l'environnement de 100 € : ☐ Oui ☐ Non

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

Je certifie :

- Être Assistant Maternel agréé par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort ;
- Être en exercice et exercer à domicile ;
- Avoir renouvelé mon agrément depuis moins d'un an et/ou ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq précédentes années ;
- Être inscrit sur monenfant.fr.

Je certifie avoir réalisé les achats de matériel justifiant la présente demande d'aide.

Le cas échéant je certifie avoir réalisé des achats éco-responsables.

Je m'engage à :

- Renseigner mes disponibilités sur le site monenfant.fr ;
- Être référencé(e) auprès du Relais petite enfance (Rpe), en cas d'existence d'un Rpe sur mon secteur ;
- Respecter les normes de sécurité en vigueur pour les équipements de puériculture et les jeux éducatifs.

A _____, Le : _____

Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code pénal).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Art. L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire.

Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Pièces justificatives à joindre à la demande :

- Le formulaire de demande complété et signé ;
- Une copie de l'agrément en vigueur au moment de la demande et daté de moins de 1 ans (délivré par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort) ;
- Pour les non-allocataires Caf : copie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) ;
- La ou les factures des achats de matériel de puériculture/éducatifs réalisés libellée(s) à votre nom, prénom et adresse ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Annexe 2- Étiquetage environnemental

L'offre de produits plus respectueux de l'environnement peut être reconnue à travers l'étiquetage environnemental des produits.

- Les écolabels officiels (étiquetage environnemental de type I, ISO 14024)

En France, deux écolabels officiels sont délivrés par AFNOR CERTIFICATION. Il s'agit de la marque **NF-Environnement** (créée en 1991) et de l'**écolabel européen** (créé en 1992).



l'écolabel français : NF-Environnement



l'écolabel européen

- Les auto-déclarations environnementales (étiquetage environnemental de type II, ISO 14021)

Toutes les allégations environnementales avancées sous sa seule responsabilité par un producteur (ou un distributeur) font partie de cette catégorie. Les autodéclarations peuvent être soit spécifiques à une entreprise (« marques vertes »), soit non spécifiques à une entreprise.



Bouteille contenant 60 % de matières recyclées



Exemples d'autodéclarations non spécifiques à des entreprises

- Les écoprofiles (étiquetage environnemental de type III, ISO TR 14025)



Bois écologique



Made in France



Peinture sans solvant



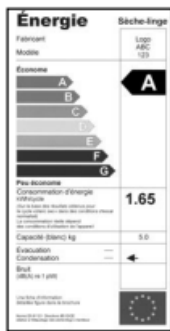
Durable

Cet étiquetage cherche à tirer parti de la compréhension croissante du grand public ou des professionnels pour les questions environnementales. Il consiste en la mise à disposition de données quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit,

lesquelles sont souvent présentées sous forme de diagrammes parfois accompagnés de quelques informations qualitatives.

Critère	Description	Exemple
Matériaux	Type de matériaux utilisés (naturels, recyclés, recyclables)	Bois certifié FSC, coton biologique
Fabrication	Méthodes de fabrication respectueuses de l'environnement	Production locale, faible consommation d'énergie
Durabilité	Longévité et possibilité de réutilisation ou de recyclage	Matériel évolutif, recyclable
Emballage	Type d'emballage utilisé (réduction des plastiques, matériaux recyclables)	Emballage en carton recyclé
Transport	Impact environnemental du transport (distance parcourue, mode de transport)	Transport maritime, production locale
Certifications	Labels et certifications écologiques obtenus	Label Oeko-Tex, certification GOTS
Impact sur la santé	Absence de substances nocives pour la santé des enfants	Sans BPA, sans phtalates
Énergie	Consommation d'énergie lors de l'utilisation du produit	Faible consommation d'énergie

- Autres étiquetages susceptibles d'éclairer l'acheteur sur les caractéristiques environnementales des produits



- L'étiquette énergie : L'étiquette énergie, créée par la Commission européenne, est obligatoire. Elle renseigne les acheteurs sur la consommation énergétique des produits, lors de leur utilisation (les équipements classés A ou B sont les produits les plus performants en matière d'économie d'énergie). Cette étiquette informe également sur d'autres qualités d'usage (lavage, essorage, consommation d'eau, etc.). Elle se trouve sur les appareils électroménagers et sur les ampoules.

- Quelques exemples de différents labels, certifications ou mentions affichés pour les achats de puériculture :

	Périmètre d'action	Garanties	Logo
Global Organic Textile Standard	Textile biologique et écologique - Textiles de maison, vêtements et chaussures, Hygiène beauté dont les couches, jouets en tissu...	Environnementales, sociales et sanitaires	
Oeko-Tex	Il peut s'appliquer à tous les textiles : linge de lit, matelas, vêtements, couches pour bébé...	Interdiction des substances nocives.	
Appellation Puériculture engagée	Produits de puériculture, mobilier, textile	Haut niveau de respect environnemental, social et sanitaire sur tout le cycle de vie du produit	
Forest Stewardship Council®	Produit en bois ou à base de bois (dont le papier et le carton).	Environnemental, social et équitable.	

Pan European Forest Certification	Produit en bois ou à base de bois (dont le papier et le carton).	Environnementales, sociétales et économique.	
Nordic Swan	Les jouets pour enfants de moins de 14 ans en bois, métal, plastique, caoutchouc, tissu ou rembourré (jeux de construction, poupées, puzzles, pelles et seaux, voitures et trains électriques...) et les jouets pour enfants de moins de 3 ans (hochets, jouets de dentition, jouets d'activité).	Garantie d'une réduction des impacts environnementaux les plus importants.	
Blauer Engel	Mobilier et déco	Garanti l'utilisation de matériaux durables, une faible consommation énergétique, l'absence de substance toxique, la réparabilité,...	
Origine France Garantie	Multi secteurs	Certifie que l'essentiel de la fabrication du produit doit être assurée en France.	